

CONTREXEDIS

Société par Actions Simplifiée au Capital de 39 000 Euros

Siège Social : Route de Neufchâteau
88140 - CONTREXEVILLE

340 280 023 R.C.S. EPINAL

ASSEMBLEE DES ASSOCIES

DU 17 JUILLET 2025

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée, sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au **31 JANVIER 2025** se soldant par un **BENEFICE de 1.534.506 Euros**, comme suit :

- Bénéfice net comptable 1.534.506 €
- Aux associés un dividende de 1.350.000 €
- Le solde au poste « Autres Réserves » 184.506 €

Le revenu procuré à chaque action s'élève à MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS (1.350 €).

Ce dividende sera payé au Siège Social à compter de ce jour à l'issue de la présente assemblée.

A ce jour, les revenus éligibles ou non éligibles à la réfaction se répartissent comme suit :

Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	1.350.000 €
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	/

Par ailleurs, l'Assemblée décide de virer le solde créditeur du poste « Réserves statutaires ou contractuelles » pour un montant de 1.133.267 Euros au poste « Autres Réserves ».

L'Assemblée reconnaît, en outre, que le rapport présenté par le Président mentionne que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

EXERCICE	Revenus éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	Revenus non éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.
31/01/2022	1.269.000 €	/
31/01/2023	1.200.000 €	/
31/01/2024	1.280.000 €	

CERTIFIÉ CONFORMÉ

CONTREXEDIS

Société par Actions Simplifiée au Capital de 39 000 Euros

Siège Social : Route de Neufchâteau
88140 - CONTREXEVILLE

340 280 023 R.C.S. EPINAL

ASSEMBLEE DES ASSOCIES

DU 17 JUILLET 2025

RESOLUTION VOTEE

L'Assemblée, sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au **31 JANVIER 2025** se soldant par un **BENEFICE de 1.534.506 Euros**, comme suit :

- Bénéfice net comptable 1.534.506 €
- Aux associés un dividende de 1.350.000 €
- Le solde au poste « Autres Réserves » 184.506 €

Le revenu procuré à chaque action s'élève à MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS (1.350 €).

Ce dividende sera payé au Siège Social à compter de ce jour à l'issue de la présente assemblée.

A ce jour, les revenus éligibles ou non éligibles à la réfaction se répartissent comme suit :

Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	1.350.000 €
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	/

Par ailleurs, l'Assemblée décide de virer le solde créditeur du poste « Réserves statutaires ou contractuelles » pour un montant de 1.133.267 Euros au poste « Autres Réserves ».

L'Assemblée reconnaît, en outre, que le rapport présenté par le Président mentionne que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

EXERCICE	Revenus éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	Revenus non éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.
31/01/2022	1.269.000 €	/
31/01/2023	1.200.000 €	/
31/01/2024	1.280.000 €	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME

SAS CONTREXEDIS

SAS au Capital de €.39 000

ROUTE DE NEUFCHATEAU .

88140 CONTREXEVILLE

ETATS FINANCIERS AU 31/01/2025



Société Anonyme d'Expertise Comptable
Inscrite aux Tableaux de l'Ordre du Grand Est et de Bourgogne Franche-Comté
Capital : 120 000 Euros
RCS : MULHOUSE B 307 111 682

MUBEX MULHOUSE

12, rue de Pologne
68170 RIXHEIM
Tél : 03 89 44 41 12

MUBEX BELFORT

16, Avenue Jean Jaurès
90000 BELFORT
Tél : 03 84 28 11 44

experts-comptables@mubex.com
www.mubex.fr

Sommaire

Exercice du 01/02/2024 au 31/01/2025

Compte rendu de travaux	1
BILAN	2
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
COMPTE DE RESULTAT	5
Compte de Résultat 1/2	6
Compte de Résultat 2/2	7
ANNEXE	8
Règles et méthodes comptables 2	9
Variations des capitaux propres	13
Ventilation du chiffre d'affaires	14
Capital Social et Effectifs	15
Participation dans la SARL FUEL DISTRIBUTION	16
Éléments concernant les entreprises liées	17
Intégration fiscale	18
Engagement hors bilan	19
Dettes garanties par des suretés réelles	21
Transferts de charges	22
INFORMATIONS SUR BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	23
Immobilisations	24
Amortissements	25
Provisions au bilan	26
Créances et dettes	27
Produits à recevoir (avec détail)	28
Charges à payer (avec détail)	29
Produits constatés d'avance (avec détail)	30
Charges constatées d'avance (avec détail)	31
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	32
(nouvelle annexe) Crédits d'impôts	33
Produits et Charges exceptionnels	34
DETAILS DES COMPTES	35
Détail des comptes d'actif	36
Détail des comptes de passif	41

Sommaire

Exercice du 01/02/2024 au 31/01/2025

Détail des comptes de charges	45
Détail des comptes de produits	54
GESTION ET RATIOS	57
Résultat comparatif 1/2	58
Résultat comparatif 2/2	59
Soldes Intermédiaires de Gestion	60
Ratios d'activité	61
Détermination de la Capacité d'Autofinancement	62
Tableau des Emplois et Ressources	63
Tableau de Financement	64
Flux de trésorerie (MBA)	65
7 ratios financiers	66
ETATS FISCAUX COMPLEMENTAIRES	67
Détermination du Résultat Fiscal	68
Suivi des déficits	69
Renseignements divers	70
Plus et Moins-values	71
Détail des immobilisations cédées	72
Affectation des plus-values	73
Suivi des moins-values	74
Affectation plus-values LT	75
Suivi des plus-values en report d'imposition /1-1	76
Suivi des plus-values en report d'imposition /1-2	77
Valeur ajoutée	78
TABLEAUX ACDLEC	79
ACDLEC	80
FDR	81
IMMOBILISATIONS	82
Dotations	83
Acquisitions	85
Sortie	93

Compte rendu de travaux

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS CONTREXEDIS** relatifs à l'exercice du **01/02/2024** au **31/01/2025** qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 13 956 432 euros

Chiffre d'affaires : 55 366 109 euros

Résultat net comptable : 1 534 506 euros

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à Belfort
Le 15/05/2025

Signature

COPIE CONFORME

Etats financiers au 31/01/2025

BILAN

Bilan Actif

CERTIFIÉ CONFORME

		31/01/2025			31/01/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	117 956	109 617	8 339	10 039
	Fonds commercial (1)	1 163 368		1 163 368	1 163 368
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	438 160	149 115	289 045	289 897
	Constructions	13 559 599	11 430 588	2 129 011	1 693 543
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	3 028 615	2 481 491	547 125	624 865
	Autres immobilisations corporelles	2 660 477	2 205 157	455 320	580 927
	Immobilisations en cours	137 973		137 973	660 415
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	2 649 478		2 649 478	2 649 092
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	200 000	200 000		
	Autres immobilisations financières	12 030		12 030	254
TOTAL (II)		23 967 657	16 575 969	7 391 688	7 672 399
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	60 519		60 519	71 590
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	3 943 555	115 745	3 827 810	4 257 439
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	752 251	2 197	750 054	538 000
	Autres créances	664 256		664 256	627 751
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	1 106 537		1 106 537	1 295 387
	Charges constatées d'avance	155 566		155 566	108 845
	TOTAL (III)	6 682 685	117 941	6 564 744	6 899 013
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		30 650 342	16 693 911	13 956 432	14 571 412
(1) dont droit au bail				20 000	20 000
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				12 030	254
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/01/2025	31/01/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	39 000	39 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 684 737	1 684 737
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	4 053	4 053
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 133 267	1 133 267
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 774 516	1 549 335
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	1 534 506	1 505 181
Autres fonds propres	Subventions d'investissement	65 088	90 820
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		6 235 166	6 006 392
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques	101 391	99 497
	Provisions pour charges	70 348	101 423
Total des provisions		171 739	200 920
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 513 371	1 893 946
	Emprunts et dettes financières divers	302 057	310 734
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 050 085	3 084 538
	Dettes fiscales et sociales	1 701 227	1 606 510
	DETTES DIVERSES		
DETTES (1)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	24 938	131 650
	Autres dettes	948 369	1 326 786
Produits constatés d'avance (1)		9 479	9 937
Total des dettes		7 549 526	8 364 100
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		13 956 432	14 571 412
Total du bilan en centimes		13 956 431,60	14 571 412,14
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		5 785 003	5 866 538
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Etats financiers au 31/01/2025

CEPTEIF CONFORME

COMPTE DE RESULTAT

Compte de Résultat

1/2

				31/01/2025	31/01/2024
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	54 195 064		54 195 064	54 762 693
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 171 045		1 171 045	1 163 238
	Montant net du chiffre d'affaires	55 366 109		55 366 109	55 925 931
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			64 302	24 974
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			147 157	272 293
	Autres produits			333 795	386 134
	Total des produits d'exploitation (1)			55 911 362	56 609 332
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			44 096 075	45 418 113
	Variation de stock			429 660	127 869
	Achats de matières et autres approvisionnements			107 164	123 843
	Variation de stock			8 134	(16 687)
	Autres achats et charges externes			2 168 865	2 410 524
	Impôts, taxes et versements assimilés			646 818	598 927
	Salaires et traitements			3 970 492	3 879 847
	Charges sociales du personnel			1 046 276	1 027 941
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			723 719	693 949
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			115 745	115 776
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions			1 894	
	Autres charges			32 711	24 587
	Total des charges d'exploitation (2)			53 347 553	54 404 689
RESULTAT D'EXPLOITATION				2 563 809	2 204 644

Compte de Résultat

2/2

		31/01/2025	31/01/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 563 809	2 204 644
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	3 371	1 745
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	3 405	2
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 854	1 847
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		114 907
Total des produits financiers		10 630	118 501
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	200 000	
	Intérêts et charges assimilées (4)	102 789	78 708
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		37 930
Total des charges financières		302 789	116 638
RESULTAT FINANCIER		(292 159)	1 863
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		2 271 650	2 206 507
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 007	2 412
	Total des charges exceptionnelles	2 007	2 412
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(2 007)	(2 412)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES		294 054 441 083	286 276 412 638
TOTAL DES PRODUITS		55 921 992	56 727 834
TOTAL DES CHARGES		54 387 485	55 222 652
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 534 506	1 505 181
Résultat de l'exercice en centimes		1 534 506,36	1 505 181,08
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		44 336	47 360

Etats financiers au 31/01/2025

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, dans le respect du principe de prudence et des hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général 2025 (PCG 2025).

Le PCG 2025 correspond au règlement ANC n°2014-03 du 05 juin 2014 modifié des règlements publiés depuis cette date.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Principales méthodes utilisées

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée au cours de l'exercice pour ce poste.

Durée des amortissements :

Concession brevets	1 à 3 ans,
Logiciels informatiques	3 ans,
Licences	3 ans,

Fonds de commerce :

En application des dispositions du règlement ANC (Autorité des Normes Comptables) n°2015-06 sur les actifs incorporels, des tests de dépréciation ont été menés afin de s'assurer de la nécessité ou non de déprécier le fonds de commerce :

aucune dépréciation n'a été détectée sur la valeur de ce fonds de commerce en raison du fait que sa valeur actuelle est supérieure à sa valeur nette comptable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Aucun changement notable de méthode ni changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice en ce qui concerne ce poste.

Méthode de traitement des immobilisations :

Les immobilisations corporelles sont évaluées soit :

- à leur coût d'acquisition : prix d'achat et frais directement attribuables engagés pour la mise en état de fonctionnement de l'immobilisation, incluant ou non certains frais accessoires d'acquisition des immobilisations selon l'option retenue ci-après ;
- à leur coût de production.

Règles et Méthodes Comptables

Les amortissements pratiqués sont calculés sur la durée d'utilisation propre à l'entreprise et à chaque immobilisation corporelle.

La base amortissable ne tient compte d'aucune valeur résiduelle, du fait de la nature des immobilisations.

Enfin, les immobilisations corporelles n'ont fait l'objet d'aucune dépréciation au cours de l'exercice.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement linéaire selon la durée d'utilisation suivante :

Durée des amortissements :

Constructions, Batiments	8 à 20 ans,
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	3 à 20 ans,
Installations techniques, matériels et outillages industriels	4 à 15 ans,
Matériel de transport	5 à 8 ans,
Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans,
Mobilier	4 à 10 ans,

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat incluant ou non certains frais accessoires d'acquisition des immobilisations selon l'option retenue ci-après. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La société dépend de la convention collective N°3305 des activités de « Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire », qui prévoit le droit pour les salariés à des indemnités de fin de carrière et en définit les modalités d'application.

Aucun autre accord particulier ou non n'a été signé par l'entreprise et il n'existe pas d'engagements pris au profit des seuls dirigeants.

Les engagements actualisés relatifs aux avantages à long terme accordés aux salariés comprennent les indemnités de départ volontaire estimés en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Ces engagements sont évalués à 201 547 euros à la clôture de l'exercice.

Les paramètres suivants ont été retenus pour évaluer les indemnités de fin de carrière au 31 janvier 2025 :

- Taux d'actualisation : 3.37 %
- Taux de charge retenu pour les salariés cadres : 40 %
- Taux de charge retenu pour les salariés non cadres : 30 %
- Turnover moyen et estimé selon l'âge et la catégorie socio-professionnelle des salariés
- Table de mortalité : Table de mortalité INSEE (2020-2022)

Règles et Méthodes Comptables

La méthode d'évaluation retenue est celle conforme aux dispositions de l'ancienne recommandation CNC n° 2003-R.01 fondée sur l'IAS 19 (version de mai 2002 correspondant à la méthode 1 de la Recommandation de l'ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013).

STOCKS

Les stocks sont évalués au coût d'achat net de ristourne au jour de l'inventaire éventuellement ramené au cours du jour si celui-ci est inférieur. La méthode de valorisation des stocks retenue par la société est la méthode FIFO (Premier entré, Premier sorti)

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires de commissariat aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice au 31 janvier 2025, au titre du contrôle légal des comptes (commissariat aux comptes, certification, examen des comptes) s'élève à 29 997.44 €.

PRECISIONS SUR CERTAINES OPTIONS DE COMPTABILISATION

Frais d'établissement : la société a opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation de ces dépenses en charges.

Frais de développement : la société n'a pas opté pour la méthode préférentielle d'activation de ces dépenses sous certaines conditions ; ces dépenses sont donc comptabilisées en charges.

Frais accessoires d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires d'acquisition ou commissions et frais d'actes) :

- **Immobilisations incorporelles** : La société a opté pour la comptabilisation de ces frais en charges ; ces dépenses ne sont donc pas incorporées dans le coût d'entrée des immobilisations concernées

- **Immobilisations corporelles** : La société a opté pour la comptabilisation de ces frais en charges ; ces dépenses ne sont donc pas incorporées dans le coût d'entrée des immobilisations concernées

- **Immobilisations financières** :

-> Titres de participations : La société n'a pas opté pour la comptabilisation de ces frais en charges ; ces dépenses sont donc pas incorporées dans le coût d'entrée des immobilisations concernées

-> Autres titres : La société a opté pour la comptabilisation de ces frais en charges ; ces dépenses ne sont donc pas incorporées dans le coût d'entrée des immobilisations concernées

Coût des emprunts : la société n'a pas opté pour l'incorporation de ces dépenses dans le coût de production des immobilisations ou des stocks ; ces dépenses sont donc comptabilisées en charges.

Composants de 2^{ème} catégorie : la société n'a pas opté pour l'identification de cette catégorie de composants (gros entretien et grandes révisions inscrits dans un programme pluriannuel) ; le cas échéant une provision pour grandes révisions a été constituée.

METHODE D'EVALUATION

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les disponibilités et concours bancaires courants sont également évalués d'après leurs valeurs nominales.

Règles et Méthodes Comptables

AUTRES RISQUES ET CHARGES

Par plusieurs arrêts du 13 septembre 2023, la Cour de cassation a mis en conformité le droit français avec le droit européen en matière de congés payés, en posant pour principe que les salariés en arrêt maladie continuent d'acquérir des congés payés pendant leur arrêt de travail et en levant la limite d'acquisition d'un an pour les salariés en arrêt à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

Un nouvel arrêt de la CJUE du 9 novembre 2023 ne change pas la donne issue des arrêts de la Cour de cassation du 13 septembre 2023. Dans l'attente de précisions administratives et/ou de dispositions législatives permettant de préciser notamment la durée maximale de report au-delà de laquelle les droits seraient perdus, aucune provision n'a été constatée à ce titre dans les comptes de l'exercice.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les comptes de l'exercice ont été impactés par les fortes tensions inflationnistes avec des conséquences sur l'évolution :

- Du chiffre d'affaires ;
- Des taux de marge commerciale ;
- Des frais de personnel ;
- Ainsi que des coûts de financement au poste "charges financières" du compte de résultat.

Les coûts de l'énergie au poste "charges externes" continuent d'augmenter de manière significative.

Le Collège de l'Autorité des normes comptables (ANC) du 4 novembre 2022 a adopté le projet de règlement N° 2022-06 modifiant le plan comptable général (PCG) en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Ce règlement s'applique aux comptes des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2025 avec anticipation possible à compter de la date de publication au Journal Officiel (30 décembre 2023). Le résultat exceptionnel intègre maintenant uniquement les opérations de produits et charges relatives à un événement majeur inhabituel. **Les modifications que prévoit le règlement N°2022-06 sont appliquées pour les comptes de l'exercice au 31/01/2024 par anticipation et au 31/01/2025.**

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'activité et les résultats du nouvel exercice sont susceptibles d'être impactés :

- par la hausse des prix des matières premières et de l'énergie ;
- par les fortes tensions inflationnistes, accentuées par le contexte international et géopolitique de 2025.

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/01/2024	Affectation du résultat N-1	Apports avec effet rétroactif	Variations en ² cours d'exercice	Capitaux propres clôture 31/01/2025
Capital social	39 000				39 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 684 737				1 684 737
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	4 053				4 053
Réserves statutaires ou contractuelles	1 133 267				1 133 267
Réserves réglementées					
Autres réserves	1 549 335	225 181			1 774 516
Report à nouveau		1 280 000		(1 280 000)	
Résultat de l'exercice	1 505 181	(1 505 181)		1 534 506	1 534 506
Subventions d'investissement	90 820			(25 732)	65 088
Provisions réglementées					
TOTAL	6 006 392			228 774	6 235 166

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 6 006 392

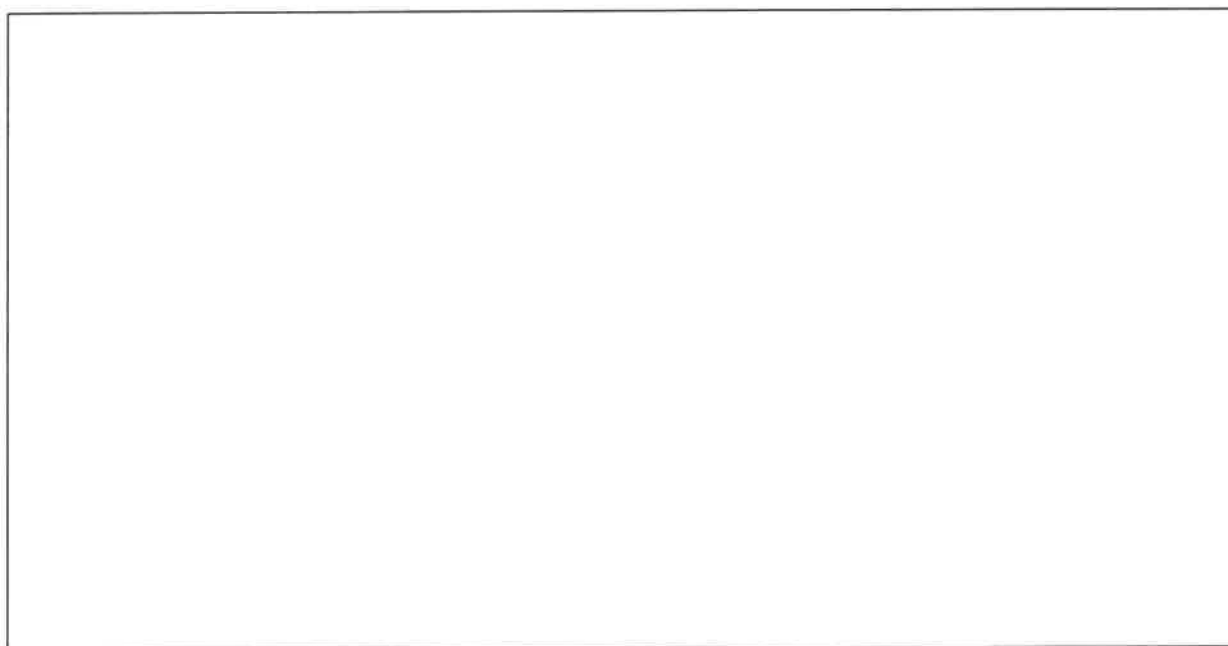
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 6 006 392

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 228 774

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises	54 195 064		54 195 064
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	1 171 045		1 171 045
TOTAL	55 366 109		55 366 109



Capital social

	31/01/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	1 000,00	39,0000	39 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	1 000,00	39,0000	39 000,00

Effectif moyen

	31/01/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	5	
	Professions intermédiaires	18	
	Employés	111	
	Ouvriers		
	TOTAL	134	

Participation dans la SARL FUEL DISTRIBUTION

dont le Siège est à
ROUTE DE NEUFCHATEAU
88140 CONTREXEVILLE

- CAPITAL	7 622€
- RESERVE LEGALE	762€
- REPORT A NOUVEAU avant affectation du résultat	-
- AUTRES RESERVES	1 578 102 €
- RESERVES STATUTAIRES	37 382€
- QUOTE PART DU CAPITAL DETENUE (en %)	100.00%
- VALEUR D'INVENTAIRE DES TITRES DETENUS	1 000 000€
- CHIFFRE D'AFFAIRES DU DERNIER EXERCICE H.T.	7 071 634€
- BENEFICE DU DERNIER EXERCICE AU 31/01/2025	237 494 €
- DIVIDENDES ENCAISSES PAR LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE	
- TOTAL DES AVANCES FAITES A LA SARL FIOUL DISTRIBUTION	
-TAUX DES INTERETS AU 31/01/2025	
- MONTANT DES INTERETS AU 31/01/2025	
- Observations : date de clôture 31 Janvier 2025	

Eléments concernant les entreprises liées

31/01/2025	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Actif immobilisé		
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	1 000 000	
Créances rattachées à des participations		
Prêt et autres immobilisations financières		
Actif circulant		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	106 670	
Capital souscrit appelé, non versé		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits financiers		
Produits de participations		
Autres produits financiers		
Charges financières		
Charges financières		

Intégration fiscale

La société SAS CONTREXEDIS est la fille d'un groupe ayant opté pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale.

1. Périmètre d'intégration

Le périmètre d'intégration est composé des sociétés suivantes :

- SAS MLG (mère intégrante)
- SAS CONTREXEDIS
- SAS CHARDIS

2. Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe

Les filiales constatent leurs charges d'impôt comme si elles étaient imposées séparément. La société mère enregistre dans ses charges ou produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt comptabilisées par ses filiales.

3. Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire

Néant

4. Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale

Néant

5. Déficit reportable

Le déficit reportable remonte au niveau de la société mère "Tête de groupe".

6. Impositions et déficits éventuellement restituables en cas de sortie de la filiale dans le délai de cinq ans

Néant

Engagement hors bilan

III. DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

1 208 568

* Au profit de la Banque Populaire

Nantissement du fonds de commerce de la SAS Contrexedis en 5ème rang au profit de la Banque Populaire en garantie d'un emprunt de 2 000 K€ souscrit sur une durée de 84 mois. L'échéance est en septembre 2025.

En-cours au 31/01/2025 : 219 338 €

* Au profit de la Banque Populaire

Nantissement du fonds de commerce de la SAS Contrexedis en rang 1 au profit de la Banque Populaire en garantie d'un emprunt de 400 K€ souscrit sur une durée de 84 mois. L'échéance est en avril 2026.

En-cours au 31/01/2025 : 72 977 €

* Au profit du Crédit Agricole

Nantissement du fonds de commerce de la SAS Contrexedis en rang 1 au profit de la Banque Crédit Agricole en garantie d'un emprunt de 300 K€ souscrit sur une durée de 84 mois. L'échéance est en avril 2027.

En-cours au 31/01/2025 : 97 461 €

* Au profit du Crédit Agricole

Nantissement du fonds de commerce de la SAS Contrexedis en rang 1 au profit de la Banque Crédit Agricole en garantie d'un emprunt de 180 K€ souscrit sur une durée de 60 mois. L'échéance est en juin 2025.

En-cours au 31/01/2025 : 15 120 €

* Au profit du Edel

Nantissement en 7ème rang du fonds de commerce de la SAS Contrexedis au profit de la Banque Edel en garantie d'un emprunt de 1 000 K€ souscrit sur une durée de 120 mois. L'échéance est en mars 2033.

Déblocage partiel : 850 873 €

Reste à débloquent : 149 127 €

En-cours au 31/01/2025 : 803 672 €

IV. ENGAGEMENTS RECUS

0 €

Engagement hors bilan

V. ENGAGEMENTS DONNEES

325 297 €

* Au profit de la société SOMARDIS

Envers la banque EDEL

La SAS CONTREXEDIS s'est portée caution solidaire au profit de la banque EDEL pour le financement d'un concours bancaire d'un montant de 3 300 K€ accordé à la société SOMARDIS, pour une durée de 180 mois. Cette caution solidaire est limitée à 123 750 €. Elle pourra être levée dès le 5ème exercice consécutif de 12 mois suivant la mise en place de ce concours, bénéficiaire, sans report à nouveau négatif, avec une CAF consolidée du groupe permettant de faire face à l'endettement consolidé du groupe. CP 01/06/2017

En-cours au 31/12/2018

3 300 000

123 750 €

* Engagement en matière de pensions :

201 547 €

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/01/2025
Emprunt	Nantissement fonds de commerce rang 1	Crédit Agricole	400 000	72 977
Emprunt	Nantissement fonds de commerce rang 1	Crédit Agricole	180 000	15 121
Emprunt	Nantissement du fonds de commerce 5 eme rang	Banque populaire	2 000 000	219 338
Emprunt	Nantissement du fonds de commerce rang 1	Crédit Agricole	300 000	97 461
Emprunt	Nantissement du fonds de commerce 7ème	Banque populaire	1 000 000	803 672
		TOTAL	3 880 000	1 208 568

Transferts de charges

31/01/2025

Transfert de charges liées au frais de personnel	
Remb Frais de formation	
Remboursement sinistre	
TOTAL	

CONTREXEDIS

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 39 000 €**

Siège social : route de Neufchâteau
88140 CONTREXEVILLE

SIRET : 340 280 023 00029
APE : 4711F

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2025



**S.A.S. D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**

15, Avenue Paul Claudel - 80480 DURY
Tél. 03 22 53 45 00 - Télécopie 03 22 95 69 43
E-mail : vdb@vdbassociates.fr
web : vdbassociates.fr
Capital social de 250.000 €
R.C.S. Amiens B 581 720 729
N° TVA : FR 85581720729

Aux Associés de la Société CONTREXEDIS,

I/ OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 08 juillet 2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société CONTREXEDIS, relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de l'exercice.

II/ FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 – REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 - INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er février 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes et n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV/ VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels, adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement, mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

V/ RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI/ RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

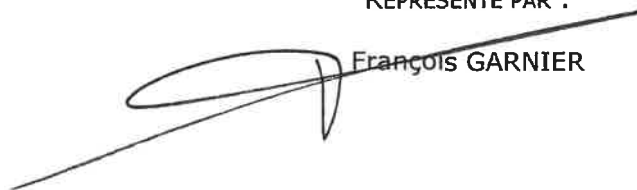
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à DURY, le 24 juin 2025

VDB ET ASSOCIES
REPRESENTE PAR :

 François GARNIER

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue s'ils reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.